

# La police s'invite dans les écoles

**Injures verbales, agressions physiques, menaces diverses, rackets, vols à répétitions, trafics de drogues... l'école peut devenir le terrain de comportements inquiétants, à poursuivre et à sanctionner. Ceux-ci impliquent parfois de devoir faire appel à la police. Mais celle-ci doit-elle prendre l'initiative?**

> Michel Torrekens

Le 7 juillet dernier, alors que le monde scolaire a fermé ses portes, Patrick Dewael, ministre fédéral de l'Intérieur, envoie une circulaire (joliment intitulée PLP 41) à diverses autorités du pays: gouverneurs, bourgmestres, chefs de corps de la police, etc. Se basant sur des événements dramatiques qui ont défrayé la chronique, il souhaite renforcer et accélérer un certain nombre d'initiatives prises dans le domaine de la prévention et de l'approche de la criminalité juvénile. En cause: les phénomènes de violence, de menace avec violence, d'extorsion (mieux connu, selon ses dires, sous le nom de 'steaming') et la détention d'armes par les jeunes. Outre des mesures de maintien de l'ordre, le ministre met en avant des actions socio-préventives, pour renforcer la cohésion sociale dans notre société: "Nous souhaitons, précise-t-il, que les jeunes disposent d'un ou de plusieurs filets de sécurité afin d'éviter qu'ils tombent dans la criminalité. Un 'climat' social optimal avec un encadrement adéquat doit leur offrir de meilleures perspectives que celles d'une 'carrière criminelle'." Rien que cela! Pour atteindre ces objectifs, il propose plusieurs stratégies: une approche méthodologique de ces phénomènes dans le cadre de la politique de sécurité et policière concertée, notamment via le plan zonal de sécurité. Ce plan devrait permettre l'harmonisation entre les mesures de prévention et la politique de recherche et de poursuite du parquet.

## Un point de contact permanent

Autre axe d'actions: des mesures d'accompagnement pour garantir un environnement scolaire sûr. Sont ici visées les organisations et les personnes qui ont un style de vie et/ou une vision "déviant" qui pourraient infiltrer les écoles et in-

fluencer les jeunes d'une manière négative. C'est pourquoi, écrit toujours le ministre, "je demande à la police de mettre en place un partenariat avec les communautés scolaires (...) afin de déterminer, d'une manière claire et conviviale (ndlr: encore heureux...) les procédures de renvoi et de collaboration entre les diverses communautés scolaires et la police. La

police locale doit également prévoir un point de contact permanent pour les communautés scolaires." Tout ceci (et d'autres choses, comme des campagnes de sensibilisation) devrait conduire à l'élaboration de conventions établies avec les écoles. Pour ceux que cela intéresse, celles-ci figureront sur le site [www.infozone.be](http://www.infozone.be) à la rubrique criminalité juvénile de chaque zone de police. Le point de contact policier permanent fera l'objet d'un point spécifique dans le procès-verbal du Conseil zonal de sécurité.

## Qui fait quoi?

Ce point de contact, ainsi que le ton de la circulaire, ont suscité la réaction de diverses associations actives en matière de prévention, notamment dans le domaine de la drogue et autres assuétudes. C'est ainsi que la FEDITO (Fédération des Institutions pour Toxicomanes) a lancé un appel à signatures aux structures et associations de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et du monde académique, appelé intitulé "L'école mariée de force à la police?" (1). La FEDITO s'inquiète de la présence de plus en plus permanente des forces de l'ordre dans les lieux d'éducation et de leurs missions de plus en plus intrusives. Antoine Boucher, porte-parole d'Infor-drogues: "Nos associations sont actives dans les écoles et se sont déjà opposées à l'un ou l'autre programme de prévention organisé par la police qui, d'une certaine façon, se substitue à d'autres professionnels. Cette confusion des rôles risque de mettre à mal la confiance des élèves envers les institutions. De plus, la circulaire PLP41 a été pensée de façon unilatérale par un ministre qui, certes, fait son boulot, mais nous voudrions demander à la Communauté française qu'elle réfléchisse

à une circulaire qui définisse les modalités de cette future collaboration. Les écoles ont-elles d'ailleurs l'obligation de donner suite à cette circulaire fédérale? Et si elles ne le font pas, comment va réagir la police? Répondra-t-elle encore aux demandes des écoles? Cela pourrait créer un malaise. De plus, les délais sont aberrants puisque des résultats doivent être

déposés pour le 31 décembre." Sans vouloir prendre à la légère les faits de violence dans les écoles, ni remettre en cause l'utilité de la police et la nécessité pour les écoles d'avoir recours à ses services en fonction de la gravité des faits, les signataires s'inquiètent que la circulaire doive être mise en œuvre dans toutes les écoles, même celles qui ne connaissent pas de violences. Le texte stigmatise non pas des faits, mais des personnes ou des organisations qualifiées de déviantes. Ce genre de présomption est déjà, selon eux, contraire à la présomption d'innocence. Qu'advient-il en la circonstance du devoir de confidentialité que doit respecter tout enseignant? Celui-ci ne risque-t-il pas d'être vu comme un auxiliaire de police? N'est-on pas en train de privilégier des réponses essentiellement répressives au détriment des approches éducatives?

## Saint-Nicolas ou Père Fouettard?

C'est sur ces questions et d'autres que les déjà nombreux signataires de cet appel avec, parmi eux, plusieurs dizaines d'associations actives dans le domaine scolaire, éducatif ou d'accompagnement de jeunes, interpellent ce 6 décembre, date ô combien symbolique, la Ministre-Présidente et ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie Arena. En lui rappelant que, pour eux: "Cette circulaire illustre par l'absurde la dérive sécuritaire actuelle et les remèdes dangereux appliqués à des problèmes réels. En effet, comment maintenir l'ensemble des jeunes dans le parcours scolaire, parcours complet qui devrait être synonyme de socialisation et d'intégration réussie dans notre société? L'action de la police à l'école doit être limitée aux cas de force majeure, à la demande de l'école. La police est certes très utile mais n'est pas un acteur éducatif. Si les écoles ont des difficultés, il convient avant tout de renforcer leurs structures d'encadrement propres." Ce sur quoi embraie l'écrivain et enseignant Vincent Engel dans sa chronique hebdomadaire du *Soir* consacrée à ce sujet: "L'école doit être un havre générant, par le savoir, une sécurité à long terme. Plutôt que de faire des effets d'annonce, faites de l'enseignement le projet et le budget prioritaires de notre Etat. On n'apprend pas la démocratie en faisant peur." (2) ■

(1) <http://www.feditobxl.be>

(2) *Le Soir*, du mardi 28 novembre ou sur [www.vincent-engel.com](http://www.vincent-engel.com)

## Un modèle de société pour le moins inquiétant

*Manuel Lambert, responsable de la commission jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, association signataire de l'appel:*

“Si l'intervention de la police dans les écoles peut se justifier, voire même dans certains cas être indispensable, prévoir un lien permanent entre ces deux institutions, un point de contact, ne peut manquer de soulever des questions. En effet, pourquoi un établissement scolaire devrait-il créer des liens avec les services de police si celui-ci ne connaît pas de problème particulier avec ses élèves? Le climat de violence régnant dans les écoles est-il aussi exacerbé qu'on veut nous le faire croire? Ce type de mesure rappelle furieusement les mesures sarkozistes adoptées en France, selon lesquelles 'la meilleure des préventions, c'est la sanction'.

La véritable question qui se pose en la

matière est celle de savoir s'il est judicieux de confier aux forces répressives le soin de régler les problèmes liés à l'éducation. Cette logique, qui tend à se développer ces dernières années, privilégie des solutions répressives au détriment d'organes éducatifs. Ainsi, d'année en année, on assiste à l'aggravation des problèmes de financement du secteur éducatif et du secteur de l'aide à la jeunesse et à une augmentation corrélative importante des fonds alloués aux services répressifs. Cela nous amène à nous interroger sur le modèle de société que nous voulons. Ne conviendrait-il pas plutôt de renforcer les moyens alloués aux écoles? Devons-nous constamment demander à la police et à la Justice de régler les problèmes sociaux? Utiliser la police comme outil pour éduquer nos enfants laisse entrevoir un modèle de société pour le moins inquiétant.”